



Circulaire CTA 2023/2024

A destination des juges-arbitres territoriaux, et des clubs occitans

Sommaire

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



[Pour arbitrer il faut](#)

[Droits et devoirs des arbitres](#)

[Désignations](#)

[Notes de frais et tarifs](#)

[Rappel 2022](#)

[Nouvelles règles 2023](#)

[Organigramme et secteurs](#)

[Boutique](#)

Droits et Devoirs des arbitres



Pour arbitrer il faut :

Avoir une **licence joueur qualifiée** pour la saison en cours
Attention la licence loisir n'est plus suffisante pour arbitrer



Avoir complété et signé son **certificat d'honorabilité (+16 ans)**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Honorabilité des encadrants
(Licencié FFHandball)

Adhérer à la **charte de l'arbitre occitan**

Participer à toute action de formation mise en place par la CTA et à laquelle vous êtes convoqué.

L'absence non excusée sur un stage ou réunion d'informations obligatoire est considérée comme un manquement à votre devoir de formation. Un justificatif pourra vous être demandé. Cette absence non excusée peut entraîner une suspension des désignations, cela, jusqu'au prochain stage ou autres modalités définies par la CTA.



Droits et Devoirs des arbitres



Pour arbitrer il faut :

Satisfaire au test de connaissances des règles de jeu
(test écrit) géré par la CTA via la [plateforme QCM en ligne](#).

Minima : **T3 : 50% ; T2 : 55% ; T1 : 60%**

Satisfaire au test physique - palier demandé au Luc Léger

Tests de Connaissances



Connexion

Veuillez vous identifier :

Utilisateur

Mot de passe

Groupe	≤30 ans, né en 1993 et après	31-49 ans, né entre 1992 et 1974	50 ans et +, né en 1973 et avant
T2 féminin	7	6,5	6
T2 masculin/T1 féminin	8	7,5	7
T1 masculin	9	8,5	8

T3	< 20 ans 2003 et après	21 à 30 ans 2002-1993	31 à 40 ans 1992-1983	41 à 50 ans 1982-1973	+ 50 ans 1972 et avant
Homme	7	6,5	6	5,5	5
Femme	6	5,5	5	4,5	4



Droits et Devoirs des arbitres



Saisie de ses disponibilités dans ihand arbitrage (délai 21 jours)

Connaissance des règles, de leur interprétation et des règlements régionaux et Territoriaux

Respect des équipes, du jeu et de tous les acteurs de la rencontre

Tenue vestimentaire irréprochable (écusson obligatoire)

Maintenir une condition physique optimale toute la saison

Respecter les collègues sur et en dehors du terrain ; Réseaux sociaux compris (devoir de réserve).

Droit à la **formation, l'information, au respect, à la considération**

Droit à tous niveaux, sur demande, à un **vestiaire avec douche, séparé de ceux des équipes**

Droit à la **protection contre menaces, injures et outrages**

RESPECT



Désignations



Les désignations d'arbitrage seront effectuées **entre J-21 et J-14** via ihand arbitrage (sauf lors des changements de phases)

Vous recevrez votre convocation officielle sur votre Webmail-Arbitrage
Elle sera également disponible sur Ihand.

Vous devrez imprimer votre convocation officielle d'arbitrage (ou l'avoir au format numérique) car elle contient toutes les informations pour votre déplacement (lieu de match, horaire, couleur des équipes, coordonnées des 2 clubs, ...)

IHAND ARBITRAGE

Identifiant:

Mot de passe:

Assistant pour la gestion des désignations des arbitrages

Mise en place d'une boîte spécifique désignation (T1/T2) : designation@occitanie-handball.fr

Vous retrouverez sur votre compte personnel Ihand- Arbitrage :

Vos désignations (futures et passées)

Le suivi du juge-accompagnateur, si vous en avez eu un lors de votre match

Le plan d'accès au gymnase et les coordonnées du club

Des informations et des documents officiels

La gestion des notes de frais

[Tuto ihand arbitre](#) / [Tuto ihand club](#)



Désignations



ARBITRAGE des rencontres amicales

Il appartiendra au **club organisateur de saisir la conclusion de match** correspondante dans Gesthand.

Il appartiendra aux **clubs organisateurs de rechercher des juges arbitres** pour officier sur leur rencontre.

La **DNA** désigne **des juges-arbitres nationaux** sur des rencontres auxquelles participent des équipes de niveau LNH et LFH ainsi que des équipes étrangères, suivant une demande écrite envoyée par mail au DNA.

La **CTA** désigne (valide ou non les propositions) **des juges arbitres territoriaux** sur des rencontres auxquelles participent des équipes de tous niveaux territoriaux, suivant une demande écrite envoyée par mail à la CTA.



Désignations



Si un **souci technique avec l'hand arbitrage** apparaît, contacter : 6100000.cta@ffhandball.net,
Arnaud BOUTEILLER - Tél : 07 72 06 56 80 ou Grégory GOSSEAU - Tél : 06 38 23 23 79

Il vous est recommandé de **vérifier** régulièrement les éléments d'organisation du match (date, horaire lieu) **avant de vous déplacer**. Site FFHB : <https://www.ffhandball.fr/fr/competitions/L61>

En cas d'arbitrages successifs le même jour : si vous arbitrez des rencontres dans le même gymnase vous devez indiquer les frais kilométriques aller sur la première rencontre et les km retours sur la deuxième rencontre.

Si vous arbitrez dans des gymnases différents vous ne devez mettre que les km aller sur la première rencontre et les km entre les deux gymnases et le retour à votre domicile sur la deuxième rencontre.

En cas de déplacement et absence d'une équipe : en cas de déplacement sur un lieu de rencontre et absence d'une équipe, vous transmettez une note de frais correspondant à vos frais de déplacement pour remboursement au club recevant. Cette somme rentrera dans la péréquation arbitrage.

En cas de déplacement sur une rencontre reportée : en cas de déplacement sur une rencontre reportée sans que vous ayez été informé vous devez contacter la CTA pour un remboursement de vos frais de déplacement, après vérification : 6100000.cta@ffhandball.net



Notes de frais (avec péages)

Championnats régionaux **N3F/PNF/PNM/ExcM/+16 Ter/-20/-18/-17**

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Après la rencontre et dans les 48h, le juge-arbitre (ou JA), renseigne dans ihand sa note de frais. Il l'envoie à **l'adresse générique du club** (61xxxxx@ffhandball.net). Si le club propose une autre adresse, celle-ci doit être ajoutée en copie.

Les frais de péages doivent être **justifiés obligatoirement par des tickets de caisse ou des factures**. Nous vous demandons d'utiliser le paiement par virement lors de l'établissement de votre note de frais dans ihand. **Pensez à bien compléter vos RIB sur la plateforme.**

Ne pas inscrire les frais sur la Fdme. **Signer la NDF** est obligatoire.

Le covoiturage est la règle, un seul véhicule pour le binôme (point de rencontre). Si cela est impossible suivant la désignation, en cas de doute, merci de demander au préalable la validation auprès de la CTA (6100000.cta@ffhandball.net).

Concernant les IBAN ou RIB soyez attentifs au nom et prénom du bénéficiaire pour éviter des rejets, par exemple si c'est une compagne ou compagnon ou les parents (pour les mineurs), l'indiquer au club. Sur la NDF Ihand ce n'est pas précisé.

Si **10 jours après votre rencontre** vous n'avez pas reçu votre paiement, nous vous demandons de relancer le club en mettant la CTA (6100000.cta@ffhandball.net) en copie de votre courriel.

Des vérifications des notes de frais seront effectuées.



Notes de frais (sans péage)

Championnats régionaux **N3F/PNF/PNM/ExcM/+16 Ter/-20/-18/-17**

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Avant la rencontre ou après la rencontre et dans les 48h, le juge-arbitre (ou JAJ), renseigne dans ihand sa note de frais.

Il présente la note de frais le jour de la rencontre ou l'envoie à **l'adresse générique du club** (61xxxxx@ffhandball.net) après la rencontre. Si le club propose une autre adresse, celle-ci doit être ajoutée en copie. Nous vous demandons d'utiliser le paiement par virement lors de l'établissement de votre note de frais dans ihand. **Pensez à bien compléter vos RIB sur la plateforme.** Ne pas inscrire les frais sur la Fdme. **Signer la NDF** est obligatoire.

Le covoiturage est la règle, un seul véhicule pour le binôme (point de rencontre). Si cela est impossible suivant la désignation, en cas de doute, merci de demander au préalable la validation auprès de la CTA (6100000.cta@ffhandball.net).

Concernant les IBAN ou RIB soyez attentifs au nom et prénom du bénéficiaire pour éviter des rejets, par exemple si c'est une compagne ou compagnon ou les parents (pour les mineurs), l'indiquer au club. Sur la NDF Ihand ce n'est pas précisé.

Si 10 jours après votre rencontre vous n'avez pas reçu votre paiement, nous vous demandons de relancer le club en mettant la CTA (6100000.cta@ffhandball.net) en copie de votre courriel.

Des vérifications des notes de frais seront effectuées.



Notes de frais

Championnats régionaux **N3F/PNF/PNM/ExcM/+16 Ter/-20/-18/-17**

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Le **club recevant** dispose de **48h** à compter de la **réception de chaque courriel** (des juges-arbitres) pour demander des explications s'il constate des **anomalies** ou des **documents manquants**.

Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), par virement ou chèque bancaire, au plus tard dans les **8 jours francs (date à date)** suivant le match sur lequel le juge-arbitre a officié.

Championnat	Indemnité rencontre	Déplacement
N3F et PNM	70 €	0,37 € / km + péages (justificatifs)
PNF et Excellence M	50 €	
+16 Territorial M et F	40 €	
+16 Challenge de l'Autan M et F	35 €	
-20 F et -18M D1 et -17 M et F	32 €	0,37 € / km (2 déplacements, sauf pour les arbitres ayant le même domicile) + péages (justificatifs)
-18 M Autres divisions	30 €	
-15 M et F (D1 et finalités)	25 €	
-13 M et F (Finalités)	20 €	
-11 M et F (Finalités)	15 €	



Notes de frais

Championnats Nationaux **N2F/N3M/-18 M France et -17 F France**

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Après la rencontre et dans les 48h, le juge arbitre (ou JA), renseigne dans ihand sa note de frais, comprenant ses coordonnées bancaires.

Il l'envoie à **l'adresse générique du club** (61xxxxx@ffhandball.net). Si le club propose une autre adresse, elle doit être ajoutée en copie.

Les frais de péages doivent être **justifiés obligatoirement par des tickets de caisse ou des factures**. Ne pas inscrire les frais sur la Fdme. **Signer la NDF** est obligatoire.

Il faut systématiquement envoyer **la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule utilisé**. Pour les JA mineurs, ces documents sont obligatoires pour prétendre à un remboursement kilométrique. Le JA indique la **nature de l'accompagnant** (parent, copain, compagne).

Le covoiturage est la règle, un seul véhicule pour le binôme. Si cela est impossible suivant la désignation, en cas de doute, merci de demander au préalable la validation auprès de la CTA (6100000.cta@ffhandball.net).

Concernant les IBAN ou RIB soyez attentifs au nom et prénom du bénéficiaire pour éviter des rejets, par exemple si c'est une compagne ou compagnon ou les parents (pour les mineurs), l'indiquer au club. Sur la NDF ihand ce n'est pas précisé.



Notes de frais

Championnats Nationaux N2F/N3M/-18 M France et -17 F France

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Le **club recevant** dispose de **48 h** à compter de la **réception de chaque courriel** (des juges-arbitres et du juge-délégué) pour demander des explications s'il constate des **anomalies** ou des **documents manquants**.

Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), par virement ou chèque bancaire, au plus dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur lequel le juge-arbitre a officié.

Championnat	Indemnité rencontre	déplacement
N2F et N3M	100 €	Frais réels (CV fiscaux + péages avec justificatifs)
-18 M et -17 F France	50 €	Frais réels (CV fiscaux + péages avec justificatifs)

Art 91.2.3 e) Si un paiement n'est pas honoré par le club recevant alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de match perdu par forfait prononcé par la COC nationale, après avis conforme du trésorier de la FFHandball et du président de la commission nationale d'arbitrage. En outre, la FFHandball se chargera de régler la somme due au juge-arbitre (juge-délégué)



Tarifs autres



Arbitrage	Montant	Déplacement
Tournoi 2-3 rencontres	60 €	0,37 € / km
Tournoi 4-5 rencontres	80 €	0,37 € / km
Arbitre tournoi BEACH	30 €	0,37 € / km
Arbitre référent BEACH	80 €	0,37 € / km
Coupe de France du 1 ^{er} au 5 ^{ème} tour – match sec	30 €	Tarifs ligue
Coupe de France du 1 ^{er} au 5 ^{ème} tour – match tournoi	50 €	Tarifs ligue
Coupe de France finales de zones et de secteurs	60 €	0,30 € / km

Juges Accompagnateurs Territoriaux	Montant	Déplacement
Suivi sur arbitre T3	35 €	0,37 € / km + péages
Suivi sur arbitre T1/T2	50 €	0,37 € / km+ péages
Accompagnement ICR/ID – 3 rencontres	45 €	0,37 € / km+ péages



Rappel règles 2022

COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Règle 7:12 concernant le jeu passif

Si l'équipe attaquante n'a effectué aucun tir au but après **un maximum de 4 passes**, alors un jet franc est accordé à l'équipe adverse.

Règle 8.8 d

Des comportements antisportifs justifient une **exclusion de 2mn** notamment :
Lorsque le tir d'un joueur en **pleine possession de ses moyens**, qui **n'est pas entravé** par un ou plusieurs défenseurs de l'équipe adverse, frappe la tête du gardien de but



Utilisation des ballons avec et sans résine (voir lien ci-dessous) – [lien code 2022](#)



Nouveautés 2023



COMMISSION
ARBITRAGE
LIGUE
OCCITANIE



Zone d'engagement (dans les salles où elle existe) :

Un cercle de 4 mètres de diamètre, appelé **zone d'engagement**, est placé au milieu de la ligne médiane. La zone d'engagement peut être :

Une zone de couleur différente entre la zone et le terrain de jeu

Une simple ligne circulaire

[FFHandball CNA - Interprétation Règles 2023 \(genial.ly\)](https://www.genial.ly)

Procédure :

Présence d'un cercle de 4 M : application de la nouvelle règle tous niveaux -15 à +16

Présence d'un cercle basket centré : application de la nouvelle règle tous niveaux -15 à +16

Absence de cercle de basket centré : maintien de la règle 2016 - ligne médiane

Exécution des jets

15:1 Remarque : Avant l'exécution d'un jet (à l'exception du renvoi), **le lanceur doit être debout**, c'est-à-dire qu'aucune autre partie du corps que les pieds ne doit être en contact avec le sol.

Accompagnement des arbitres : Sur toutes les compétitions jeunes (territoriales et départementales), si un arbitre ou un binôme JAJ est désigné, **il doit être accompagné** dans sa tâche par un adulte présent à la table de marque. Cet adulte doit avoir la certification (ou inscrit en formation) de la qualification « juge accompagnateur » (école arbitrage, club, territorial ou national). Toutes les qualifications sont proposées par les ITFE. En cas d'absence de cette personne certifiée (ou inscrit en formation), le territoire (COC-CTA) décidera de la sanction.



Nouveautés 2023



Tirage au sort rencontre de jeunes :

Uniquement pour les rencontres jeunes, à défaut de tout juge-arbitre officiel présent à la rencontre, le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match :

- 1) S'il y a un **binôme JAJ officiel neutre** ou un **juge-arbitre jeune officiel neutre**, le solliciter
- 2) Si ce n'est pas le cas, confier la direction du match à tout **binôme officiel JAJ présent** ou à tout **juge-arbitre jeune officiel présent**. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- 3) S'il y a un **binôme officiel neutre** ou un **juge-arbitre officiel neutre**, solliciter son concours,
- 4) En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout **binôme officiel présent** ou à tout **juge-arbitre officiel présent**. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- 5) Si les deux équipes possèdent plusieurs officiels (au moins 2), **tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant ou loisir – en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale comme des béquilles)**. L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale,
- 6) Si une seule équipe possède plusieurs officiels (au moins 2), l'un d'entre eux arbitre (licence pratiquant ou loisir),
- 7) Si un seul officiel par équipe, **tout licencié (hors dirigeant) présent**,
- 8) Si un seul officiel par équipe et aucun licencié (point 7), **arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée par le responsable d'équipe.**





92.5 Temps de Régulation Comportemental TRC uniquement pour les équipes jeunes

Pour maintenir un climat sain et serein autour du match, **le juge accompagnateur certifié** (école arbitrage – club – territorial – national) peut interrompre la rencontre en déposant un Temps de Régulation Comportemental (TRC).

Tout juge accompagnateur majeur, certifié par l'ITFE, inscrit sur la feuille de match électronique, présent à la table de marque, a la possibilité de déposer autant de Temps de Régulation Comportemental (TRC) que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » de tout niveau (départemental – régional – national).

Le Temps de Régulation Comportemental (TRC) est indépendant des trois temps morts d'équipe (TME). Il n'a pas de durée spécifique. Il doit permettre au juge accompagnateur de réguler le climat que les circonstances de l'environnement nécessitent, notamment l'attitude de l'officiel des équipes ou du public. Le jeu reprendra sur décision du juge accompagnateur une fois le problème résolu. Il pourra aussi faire intervenir le responsable de salle (RESEC) pour une intervention auprès du public. En cas d'impossibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera des décisions.

Au niveau du protocole, le juge accompagnateur demande au chronométreur d'arrêter le temps à un moment où le ballon est hors jeu (renvoi, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement). Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge accompagnateur se lève pour :

- Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RESEC) pour une intervention
- Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui
- Si difficulté avec un arbitre, intervenir auprès de lui

Une fois la situation régulée, le jeu reprendra par le jet correspondant. Le club organisateur fournit au juge accompagnateur présent une feuille A4 avec l'inscription TRC (de préférence en Orange). Le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME.



Organigramme



Arbitres Jeunes (JAJ)

Groupe T1/T2
Hélène
CHORIOL
06 32 57 98 08
> mail

Désignation
Cédric
LETUVE
06 72 11 03 31
> mail

**Rapports
T1/T2**
Jocelyn
DIGONNET
06 64 71 38 23
> mail

Rapports T3
Cédric
LETUVE
06 72 11 03 31
> mail

Groupe T1 Perf

Gr. T1 Perf
Julien
BLANCO
06 95 59 73 17
> mail

CTF / T1T2
Grégory
GOSSEAU
06 38 23 23 79
> mail

Présidente
Hélène
CHORIOL
06 32 57 98 08
> mail

**Chargé de
mission / T3**
Arnaud
BOUTEILLER
07 72 06 56 80
> mail

Suivis
Hélène
CHORIOL
06 32 57 98 08
> mail

Arbitres adultes (JA)

Groupe T1/T2
Serge
FOSSERIES
06 82 45 04 87
> mail

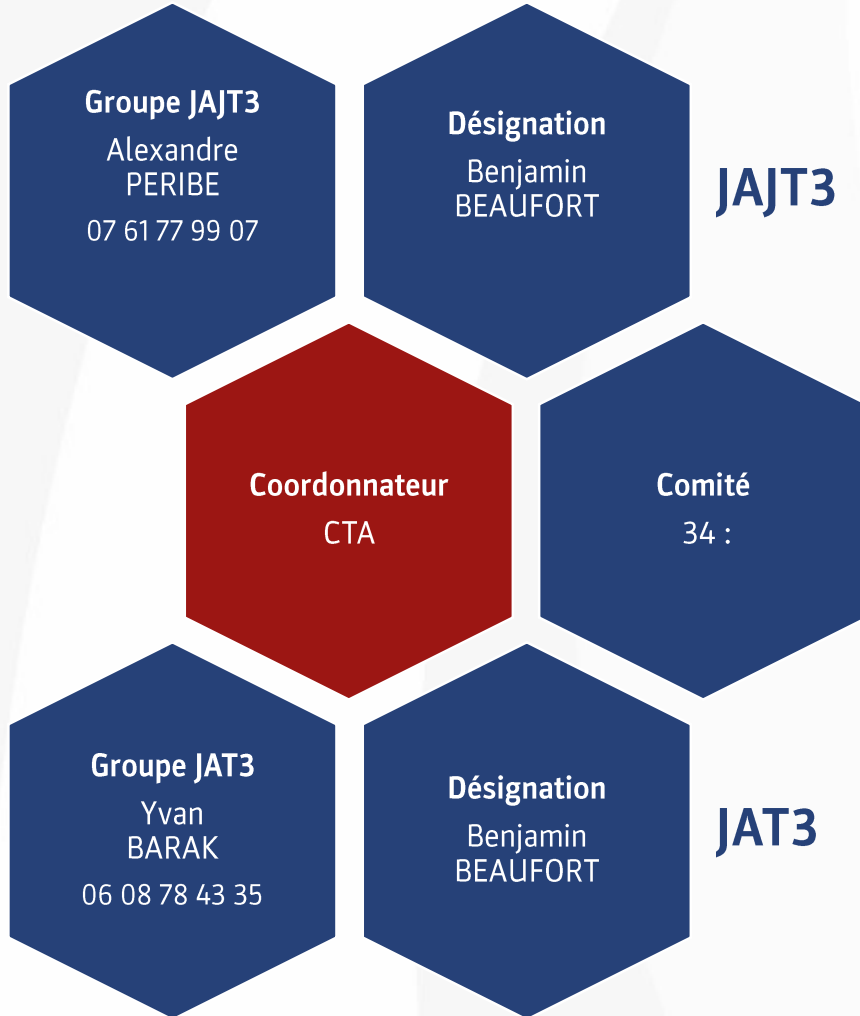
Désignation
Florian
LEVY
07 88 31 35 10
> mail

Beach
Maxime
GANDON
06 62 64 87 31
> mail

OTM
Jean-Philippe
DUBEDOUT
06 60 33 45 26
> mail



Secteur Montpellier



Secteur Nîmes



Groupe JAJT3

Brice ARNAUD
06 89 50 28 41
Cécile GAL
06 82 96 95 52

Désignation

Nael
MEDJOUEL
07 81 63 73 66

JAJT3

Coordonnateur

Constantin
DELATTRE
[Mail](#)
06 61 65 99 20

Comité

30 : Brice
ARNAUD
06 89 50 28 41
Cécile GAL
06 82 96 95 52

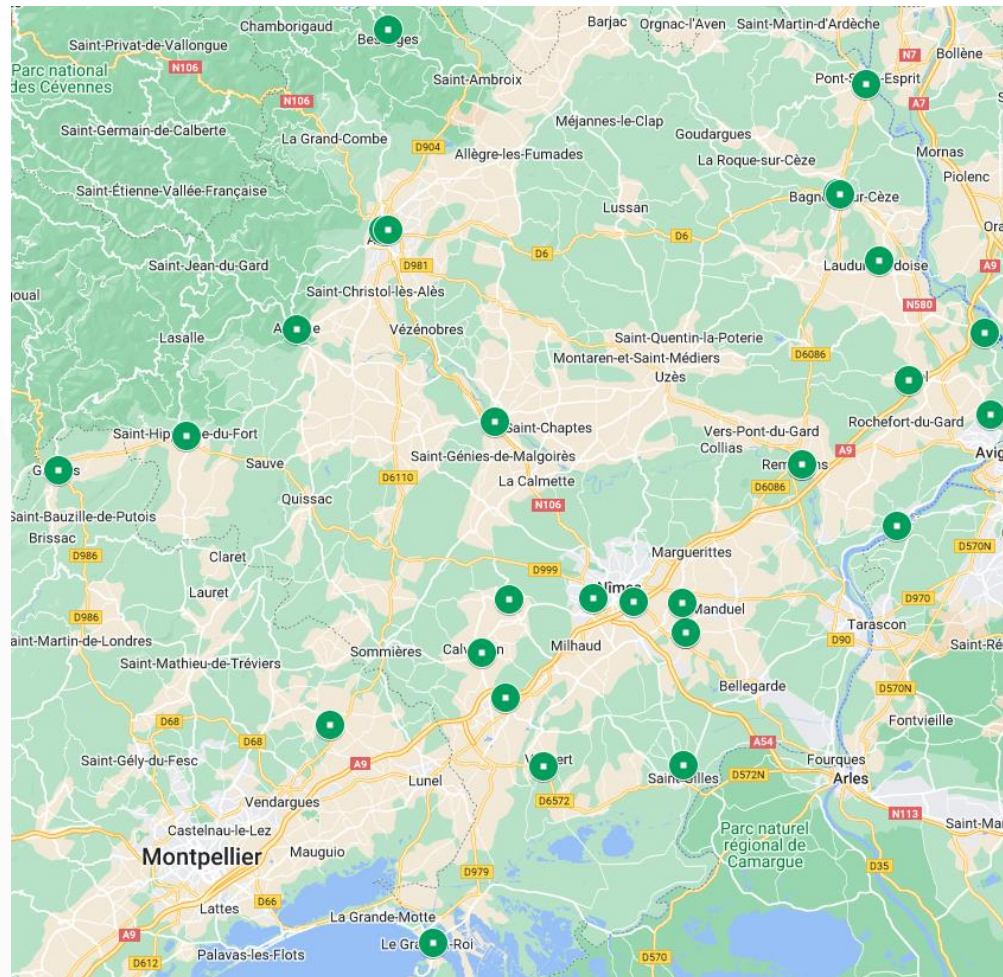
Groupe JAT3

Jocelyn
DIGONNET
06 64 71 38 23

Désignation

Lilian
LE ROUZES
06 73 66 38 79

JAT3



Secteur Toulouse



Groupe JAJT3

Sara GOUIN
07 50 92 96 36

Joffrey CLESI
06 78 20 63 45

Désignation

Luc BOMBAIL
07 89 39 04 69

JAJT3

Coordonnateur

Sébastien NEVES

06 18 32 56 64

Comité

31 : Christel RAVASSAUD

09 :

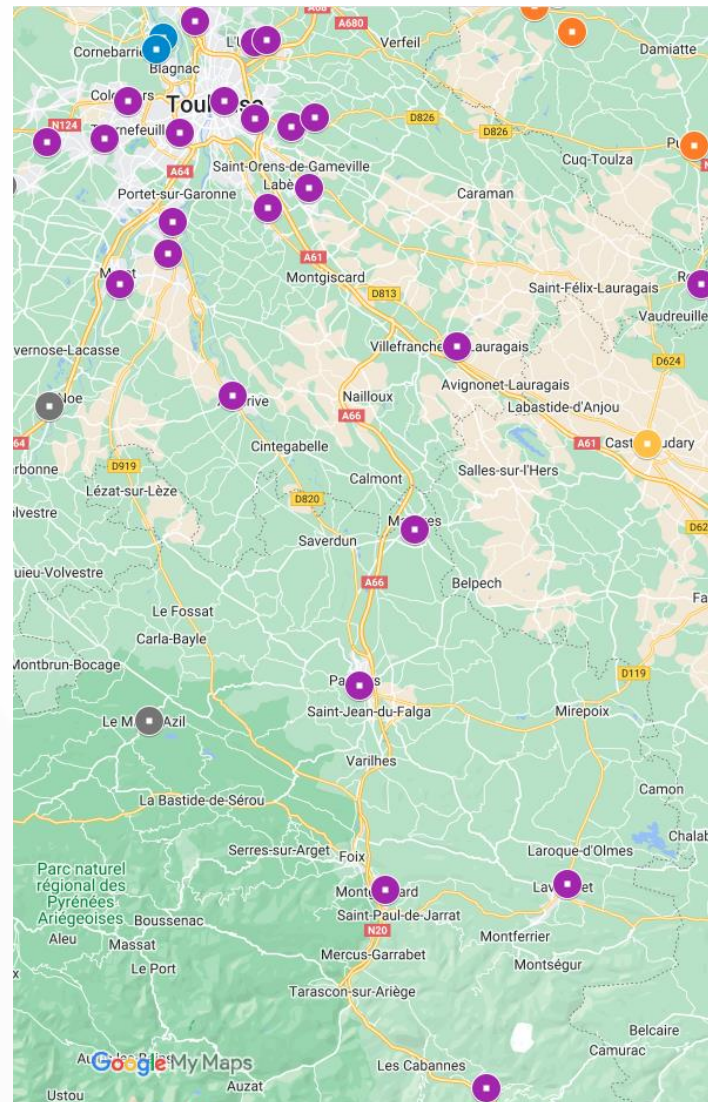
Groupe JAT3

Sébastien NEVES
06 18 32 56 64

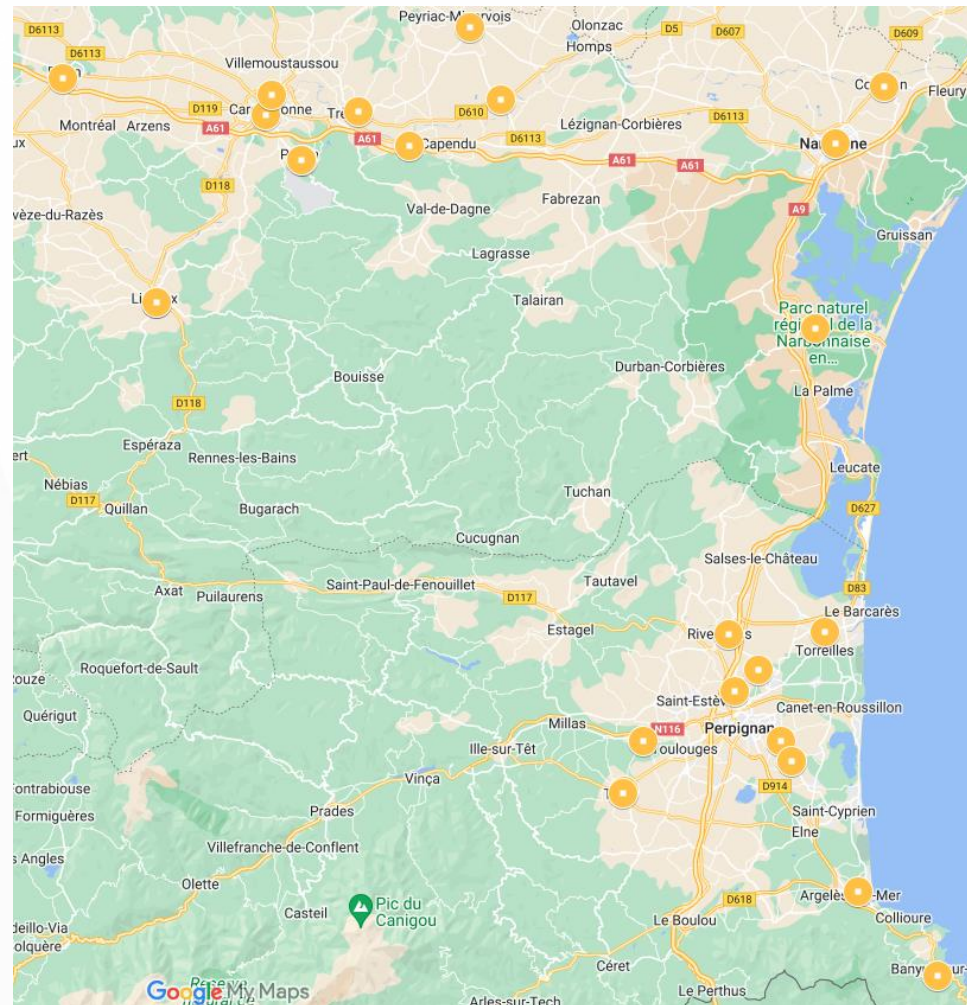
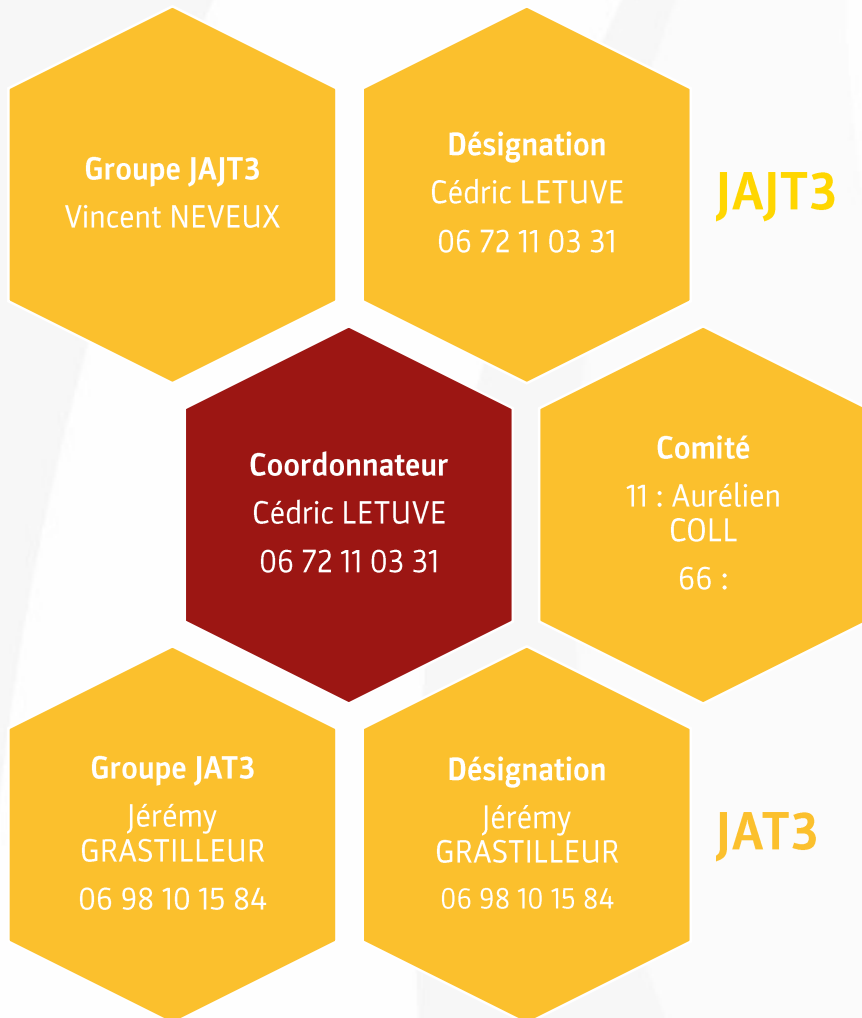
Désignation

Sébastien NEVES
06 18 32 56 64

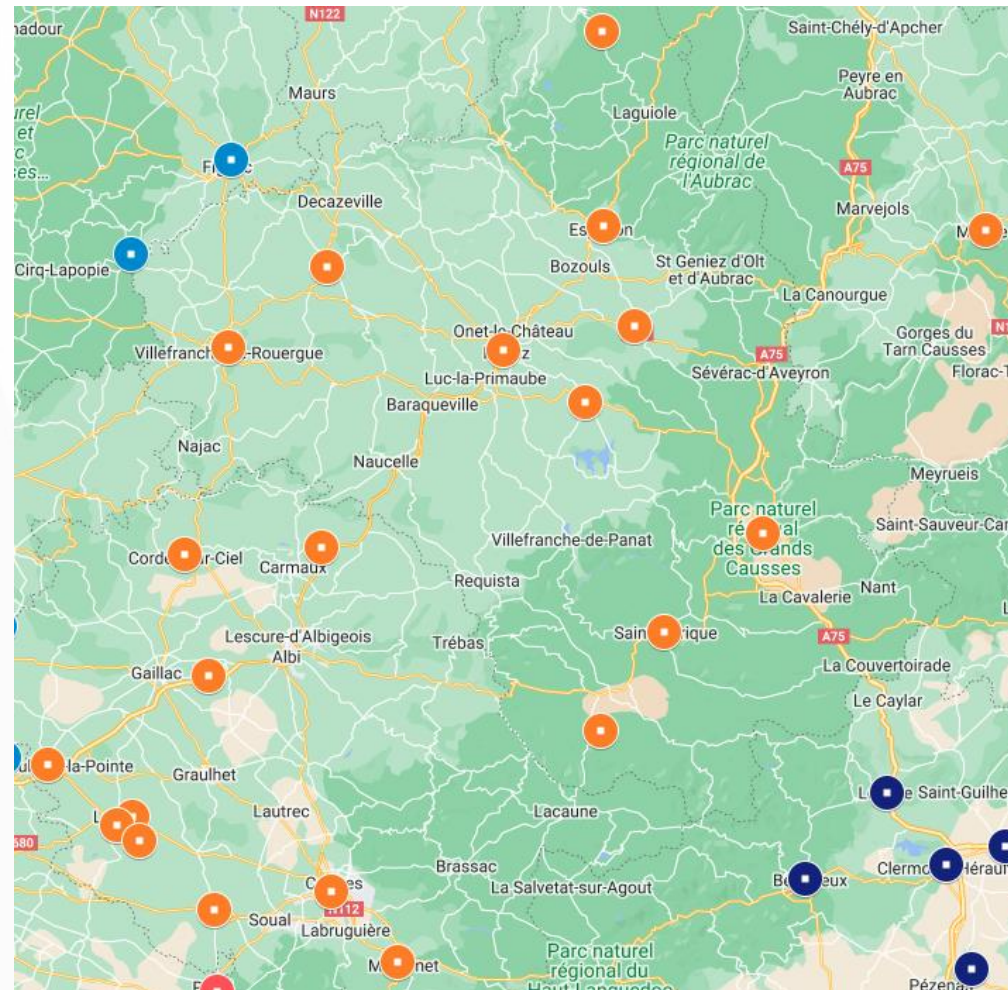
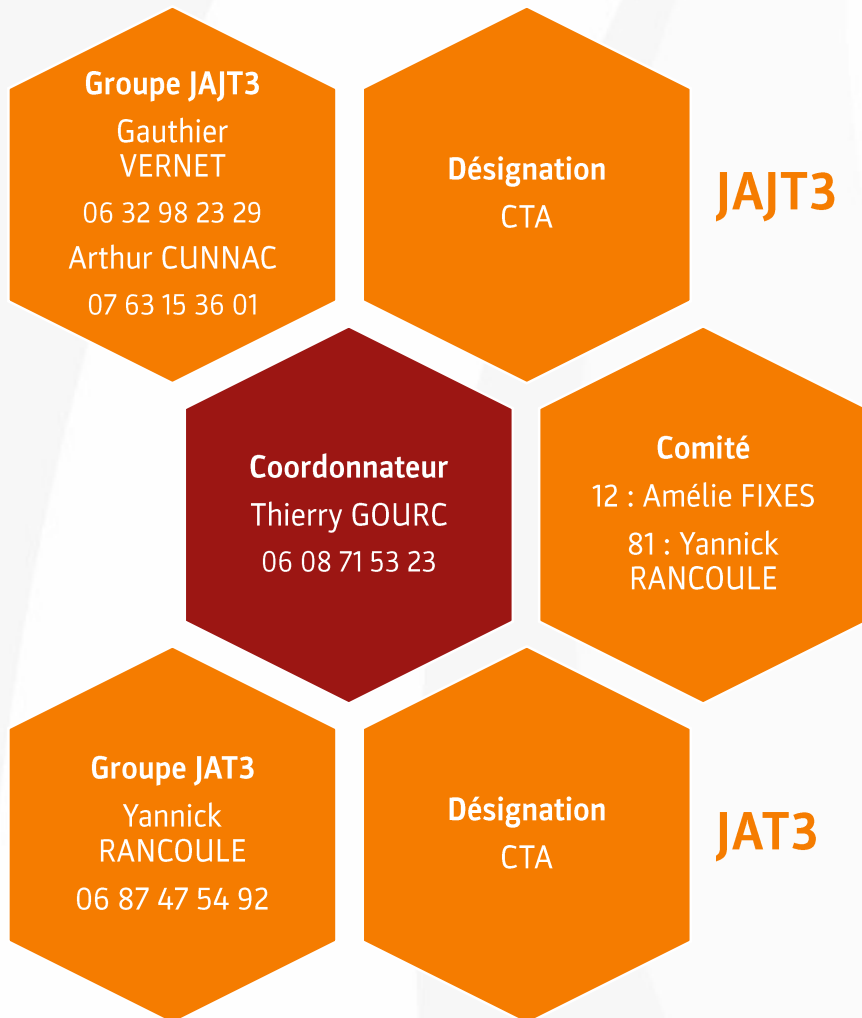
JAT3



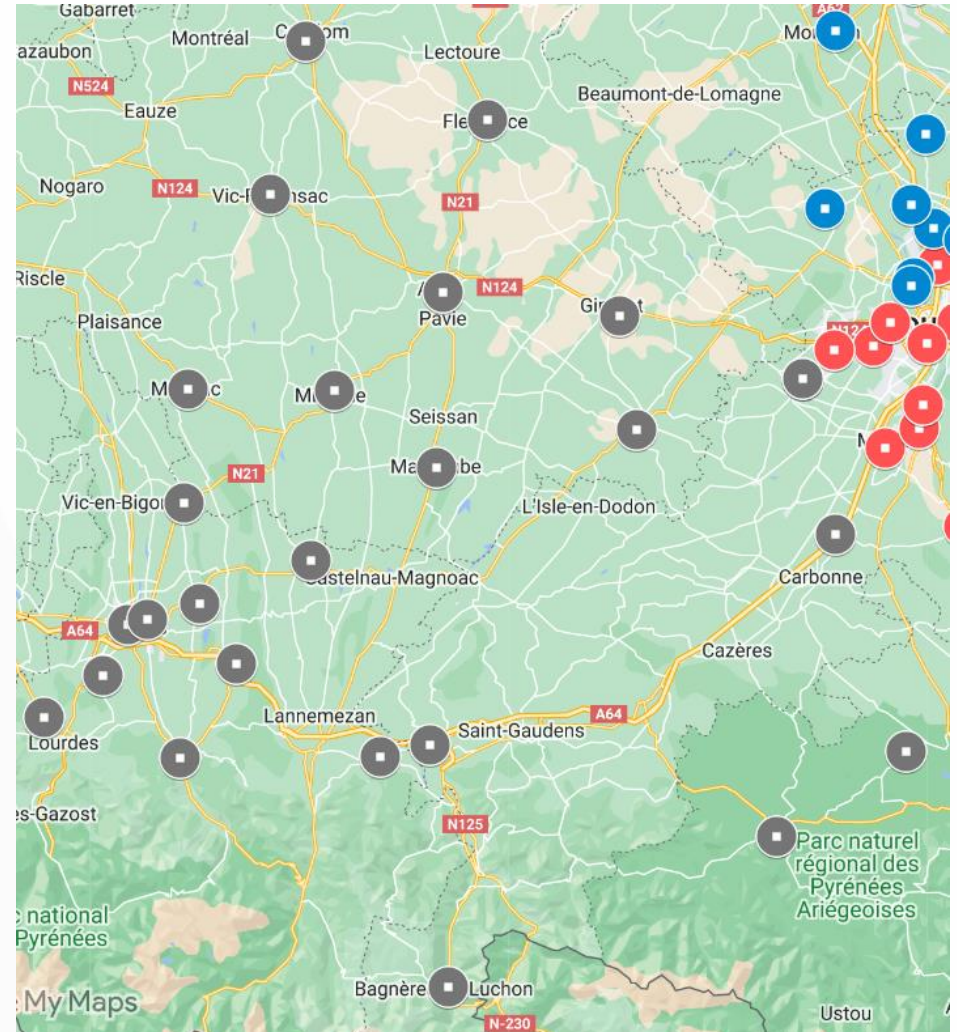
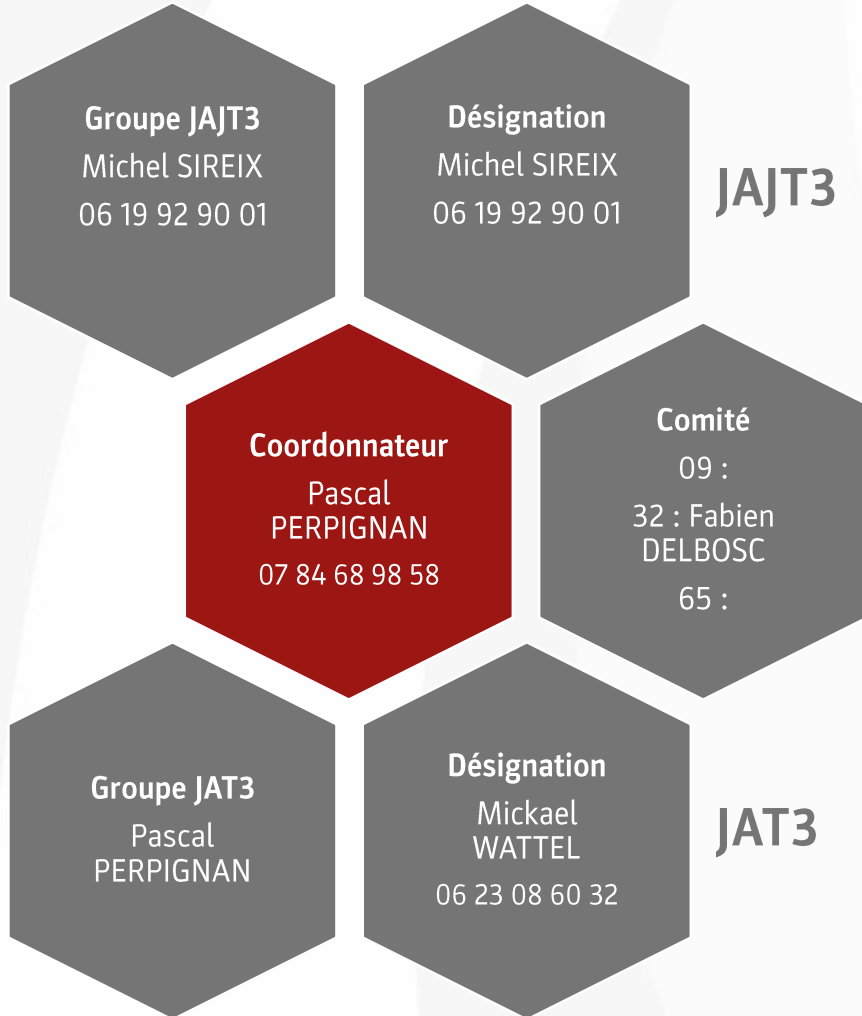
Secteur Aude PO



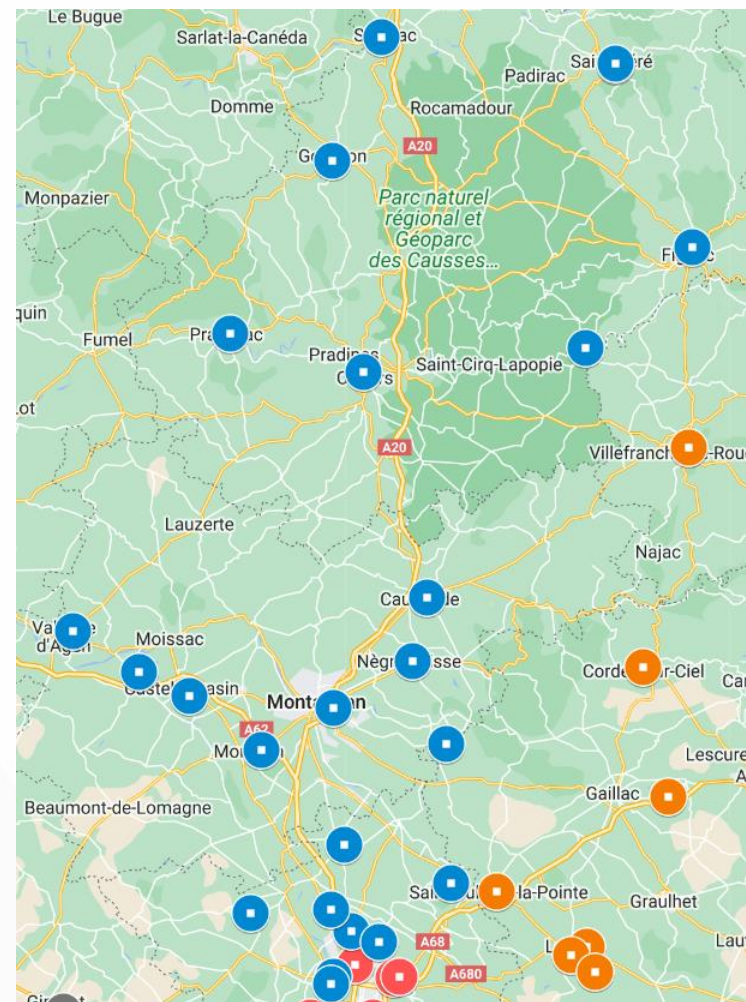
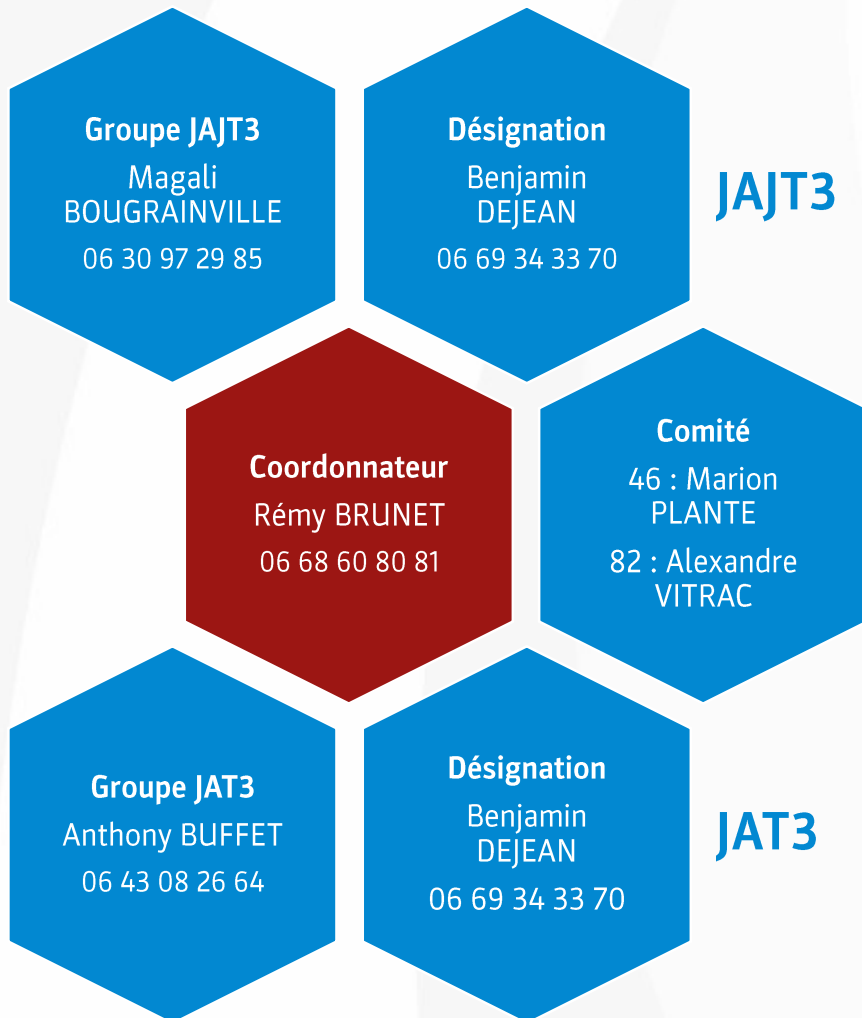
Secteur Albi Rodez



Secteur Sud-Ouest



Secteur Nord





BOUTIQUE ABITRE



33 €



MAILLOT ARBITRE HUMMEL
DU XS AU 3XL : COUPE HOMME DU
XS AU 2XL : COUPE FEMME POCHE
INTÉGRÉES

EXISTE COUPE FEMME



32 €

EXISTE COUPE FEMME
SHORT ARBITRE HUMMEL
DU XS AU 3XL : COUPE HOMME DU
XS AU 2XL : COUPE FEMME



6 €

CHAUSSETTES HUMMEL

27/30 ; 31/34 ; 35/38 ; 39/42 ; 43/45 ; 46/48

VESTE SURVÊTEMENT HUMMEL
DU S AU 3XL

EXISTE EN COUPE
FEMME DU XS AU 2XL



33 €

EXISTE COUPE FEMME



29 €

PANTALON SURVÊTEMENT HUMMEL
DU S AU 3XL

EXISTE EN COUPE
FEMME DU XS AU 2XL

CARTON DE MARQUE
LOT DE 50

12 €



SIFFLET FOX

7 €



5 €



MINI SET ARBITRAGE
UN CARTON DE MARQUE
CARTONS BLEU/ROUGE/JAUNE
STYLO

32 €

TAILLE L
SAC DE SPORT HUMMEL



LIVRAISON À DOMICILE POSSIBLE POUR 7 €

